



Intervention - Perte de prothèses auditives

Par MarieC

J'ai des prothèses auditives et j'ai subi une intervention en 2024....

L'infirmière me dit que je peux les garder durant l'intervention. Quand je me réveille, la prothèse gauche a disparu. Ni le personnel présent ni moi ne l'avons retrouvée.

Ces prothèses datant de 2017 n'existent plus. L'audioprothésiste a établi un devis actualisé.

Le Courtier de l'assurance de l'hôpital m'écrit :

(la) Compagnie s'appuie sur les remboursements de la Sécurité sociale et de la MGEN (sur la base de la prise en charge de 900 EUR lors de l'achat initial des prothèses

il semblerait qu'on souhaite transposer l'achat des prothèses en 2017 à celles que j'achèterai maintenant en 2026...

Merci pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

L'assureur rembourse selon le devis qui vous permet de remplacer vos prothèses, c'est logique.

Et quelle est votre question juridique ?